

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0026/2018

Objet : Stationnement interdit

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
Considérant qu'un déménagement est prévu le jeudi 21 juin 2018, à partir de 13h30 jusque
18h00 au « 12 rue Roger Reboussin » à Sargé sur Braye,
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,
Afin d'éviter des accidents aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : En raison d'un déménagement, et notamment du stationnement du camion le jeudi 21 juin 2018 à partir de 13h45 jusque 18h00 au « 12 rue Roger Reboussin » à Sargé sur Braye, la circulation sera interdite.

Article 2 : Le stationnement sera interdit aux abords de la propriété.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis aux locataires de la maison, chargés d'effectuer le déménagement.

Copie certifiée conforme

Sargé sur Braye, le 18 juin 2018

Le Maire,

Jean LÉGER

